

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 21 NOV. 1986

N° 4628 /15.09.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central des Renseignements
KIGALI.-

OBJET: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir établir ou proroger les passeports en faveur des joueurs de notre
Equipe Nationale de Football qui se rendra au MALAWI du 25 Novembre au
2 Décembre 1986 en match retour contre la Formation Nationale de ce pays dans
le cadre des éliminatoires des Jeux Olympiques dont la phase finale est prévue
à Séoul en 1988.

Ci-jointe la liste desdits joueurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin

Lt Col RM.

C.P.I.A:

→ Monsieur le Directeur de l'Emigration
et Immigration
KIGALI.-

MUHATURURINDO Mutesetse
Directeur Général



LA LISTE DES JOUEURS DEVANT SE RENDRE AU MALAWI.

1. NGABONZIMA Onesphore
 2. RWIHIMBA Emmanuel
 3. MAHANGA Thomas
 4. HAKIZIMANA Sabit
 5. RUDASINGWA Martin
 6. GASANA Callixte
 7. RUTAYISIRE Emmanuel
 8. GASANGWA Célestin
 9. ILUNGA Silas
 10. HABIMANA Jean Chrysostome
 11. NGIRU MUNSANGA Emmanuel
 12. MUVALA Valence
 13. KARERA Hassan
 14. MUNYAKAZI Hassan
 15. KALISA Innocent
 16. HAKIZIMANA Abdallahamen
 17. RUTAGENGWA Charles.
-

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 21 NOV. 1986

N° 4628 /15.03.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central des Renseignements
KIGALI.-

OBJET: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir établir ou proroger les passeports en faveur des joueurs de notre
Equipe Nationale de Football qui se rendra au MALAWI du 25 Novembre au
2 Décembre 1986 en match retour contre la Formation Nationale de ce pays dans
le cadre des éliminatoires des Jeux Olympiques dont la phase finale est prévue
à Séoul en 1988.

Ci-jointe la liste desdits joueurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col RM.

C.P.I. à:

- Monsieur le Directeur de l'Emigration
et Immigration
KIGALI.-

MUHATURUKUNDO Norbert
Directeur Général



SE 011/4

Voir Bea

FICHE DE TRANSMISSION

A : Nirita

Pour suite à donner

Pour approbation

Pour signature xxx

Pourrions-nous en parler ?

Venir me voir

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

A classer

Commentaires

Faire en sorte que le
commissaire passe à
partir de aujourd'hui
à midi (12h45)

Hubert

Des

25/1/85

Hubert
25/1/85

Des
Opération
terminée
30/1/1985

Date :

De :

Des

Hubert

25/1/85

Kigali, le 25 JAN. 1985

N° 0334 /15.08.01

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en collaboration avec le Comité National de Direction de Football porte à la connaissance du public amateur de Football qu'à l'occasion de la visite de l'équipe COFFEE SPORTS de l'UGANDA, les rencontres amicales internationales de ce week-end sont programmées sur le Stade Régional de NYAMIRAMBO à partir de 15H30' comme suit :

Samedi le 26/1/1985 :

- PANTHERES NOIRES rencontrera COFFEE SPORTS

Les Arbitres sont : - MULINDABIGWI Athanase

- RUKILIZA Révérien
- SEBAHUTU Joseph
- HAVUGIMANA Froduard.

Dimanche le 27/1/1985 :

- RAYON SPORTS rencontrera COFFEE SPORTS

Les Arbitres sont : - RUKILIZA Révérien

- KIWANUKA Joseph
- RUTERANA Jean Marie Vianney
- HAJABERA Jean Baptiste.

Lundi le 28/1/1985 :

- La Sélection Nationale de Football rencontrera COFFEE SPORTS

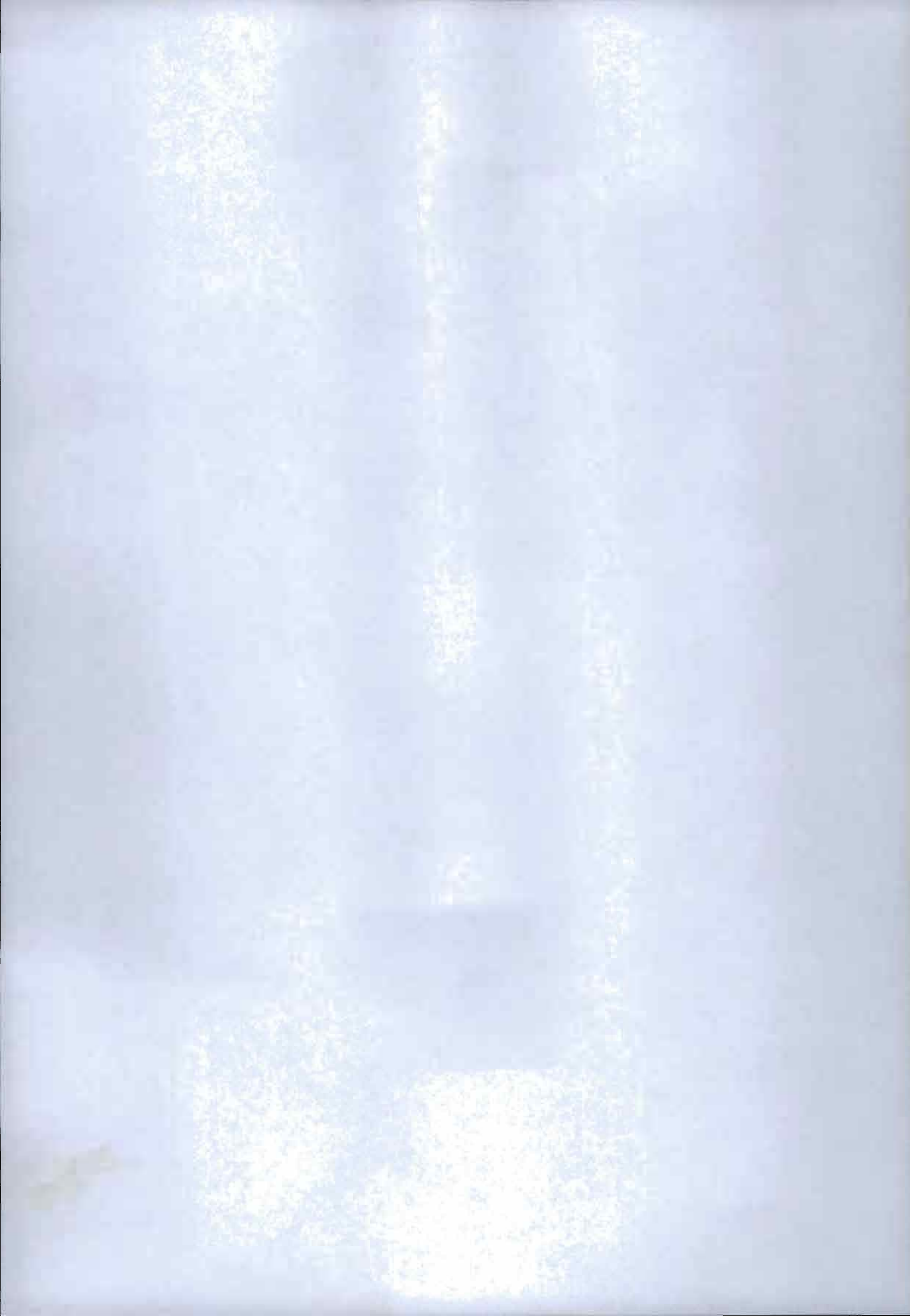
Les Arbitres sont : - HAMULI Thomas

- KIWANUKA Joseph
- GASHAYIJA Valens
- GAPARAYA Jean Léonard.

Les prix de tickets sont fixés à 50 FRW, 100 FRW et 300 FRW.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

[Signature]
DSBL



SE 0 11/4

FICHE DE TRANSMISSION

A : CASPERGUA

DE -

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires

Opération en annexe de ce
notules rubriques internationales de 100 Heli
est terminée -

Date :

De :

Rusilikare

- * Contacter gestionnaire pour
voiture des Officiels Keryans
que le Ministre a accordé
- * Vous assurer de l'herpement
de la délégation Keryanne.
- * Ne pas oublier la préparation
du terrain.
- * Vérifier si notre lettre
à la GD reprend également
les matches de Nukumpwa
de ce Week-end.
- * Pourvoir à la vente des tickets
ainsi qu'aux modalités
habituelles de protocole et
de contrôle des tickets au
stade.

N.B. R'informer à tout moment
de l'évolution de cette opération.
17/24/85.

FICHE DE TRANSMISSION

A : CA 87 ALWA
Decl-

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires Pour Sup 2 Cl Da 82

Date : 21/11 85

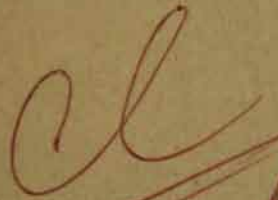
De : B. J.

urgent

Ministre

Ces derniers temps nous faisons
appel à la Gendarmerie par
des contacts téléphoniques -
Conformément à la teneur de
notre dernière ^{lettre} au Rinaud -

Récemment ~~le~~ le 02/3/85 -
nous avons perçu que nos
interlocuteurs avaient une
correspondance - C'est la raison
de la présente lettre -


Rebilly
13/3/85

Rebilly
12/8/85
SSR

12 MARS 1985

0905/15.08.01

Demande des agents du
Service de l'ordre.-

Monsieur le Ministre de la
Défense Nationale
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer
le calendrier des matches amicaux de Football programmés avec les
équipes des pays voisins sur le stade régional de Nyanirambo du
16 Mars 1985 au 08 Avril 1985 et vous demanderais de bien vouloir
autoriser à vos services de mettre à notre disposition les agents
devant assurer l'ordre et la sécurité à l'intérieur et aux alentours
du stade lors de ces rencontres.

Il s'agit de:- 16 et 17 mars 1985 : Visite de l'équipe Dynamik du
Burundi.

- 30 et 31 mars 1985 : Visite de l'équipe KAHAWA United
Sports du Kenya.

- 6, 7 et 8 avril 85 : Visite de l'équipe Express Sports
de l'UGANDA.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma haute considération.

C.P.I.h:

• Monsieur le Chef d'Etat-Major
de la Gendarmerie Nationale
K I G A L I

• Monsieur le Commandant de
Groupement KACYIRU
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin
Major Général





Kigali, le

N° /15.08.01

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

B. P. 1044 Kigali

Réf. N°: *Pour approbation*
11.3.85

Annexe :

Objet : Demande des agents du
Service de l'ordre.-

Monsieur le Ministre de la
Défense Nationale

K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous ^{*communiquer*} ~~informer~~ que

le calendrier des matches amicaux internationaux programmés sur le
stade régional de Nyamirambo du 16/3/1985 au 8/4/1985 ~~se présente~~
~~et vous demanderais de leur vouloir~~
comme suit:

Samedi et Dimanche les 16 et 17/Mars/1985; Dynamique ^{*FC*} du Burundi
contre les formations rwandaises.

Samedi et Dimanche les 30 et 31 Mars 1985 KAHAWA United Sports de
Nairobi (Kenya) contre MUKUNGWA et une autre équipe de notre pays.

Samedi, Dimanche et Lundi, les 6,7 et 8 Avril 1985; Express Sports de
Kampala (UGANDA) contre la sélection Nationale et deux autres clubs.

~~A cet effet, je vous demanderais de~~
bien vouloir mettre à notre disposition les agents devant assurer
l'ordre et la sécurité à l'intérieur et aux alentours du Stade lors de
ces rencontres. L'entrée au Stade est prévue chaque fois à partir de
13H30. *voir. Il n'y a pas de:*

^{*Veuillez agréer*}
~~Comptant sur votre habituelle collabo-~~
~~ration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de~~
ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

C.P.I. à:

- Monsieur le Chef d'Etat-Major
de la Gendarmerie Nationale
K I G A L I
- Monsieur le Commandant du
Groupement de la Gendarmerie
KACYIRU - KIGALI